## Prix Oral-B pour la meilleure présentation de cas clinique

Le prix Oral-B pour la meilleure présentation de cas clinique a pour but de promouvoir d'excellentes présentations de cas cliniques dans le domaine de la parodontologie et de la prophylaxie. La remise du prix a lieu chaque année dans le cadre du congrès annuel de la SSP.

Ce prix est décerné chaque année à maximum trois présentations de cas cliniques qui documentent le traitement de patients présentant des problèmes parodontaux ou péri-implantaires. La 1ère place est récompensée par un prix de 2 500 CHF, la 2ème place par un prix de 1 500 CHF et la 3ème place par un prix de 1 000 CHF. Sont autorisés à participer tous les médecins-dentistes et hygiénistes dentaires ES exerçant en Suisse membres de la SSP ou qui se sont inscrits pour devenir membres de la SSP avant de soumettre leur présentation de cas.

La documentation doit être envoyée à la Société suisse de parodontologie SSP avant le 30 juin. **La soumission se fait par e-mail à l'adresse awards@parodontologie.ch.** La soumission consiste en un manuscrit en allemand ou en français d'un volume de 1'000 à 1'200 mots maximum. Le texte doit contenir une brève présentation du cas, y compris l'anamnèse et les principales préoccupations du/de la patient(e), le diagnostic, l'objectif du traitement, le déroulement du traitement et une discussion. Le texte peut se concentrer sur la discussion d'un aspect partiel. **Le manuscrit doit être anonymisé en ce qui concerne les données personnelles tant du patient/de la patiente que du/de la praticien(ne) et être rédigé de telle sorte qu'il puisse être publié sans remaniement dans la newsletter de la SSP.** Le nom et l'origine du praticien/de la praticienne ne doivent être mentionnés que sur la première page.

La documentation doit inclure des photographies et des radiographies appropriées de haute qualité, ainsi que des documents cliniques ou autres adaptés à la situation. Les photographies et les radiographies doivent en outre être soumises via WeTransfer sous forme de fichiers JPEG individuels non traités avec une résolution d'au moins 300 dpi. Chaque image doit être accompagnée d'une légende indépendante et mentionnée dans le texte.

Chaque membre de la SSP ne peut participer qu'avec une seule présentation de cas par an. Les cas déjà publiés ailleurs ou soumis pour publication ne sont pas admis. Les cas présentés pour la spécialisation de médecin-dentiste sont admis au concours.

Le jury, composé de trois membres, est désigné par le comité directeur de la SSP. Chaque année, trois lauréats au maximum sont sélectionnés. Les travaux soumis sont évalués sur la base de leur valeur clinique, scientifique et didactique, ainsi que sur la qualité formelle du texte et des images. Des candidatures jugées très bonnes peuvent être conservées par le jury pour le concours de l'année suivante. Le ou les lauréats doivent être présents lors de la remise des prix. Les auteurs des trois meilleurs travaux seront invités au congrès par la SSP. La décision du jury est définitive et n'est pas susceptible de recours.

21 mars 2024, version 4.0